

„Schwätz mat!“: Résumé des conclusions clés de la consultation publique (octobre-décembre 2024)

Contexte

« Schwätz mat! » est un processus de consultation initié par le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, basé sur l'accord de coalition 2023-2028 du gouvernement luxembourgeois. L'objectif de ce processus est de recueillir des propositions pour garantir la durabilité à long terme du système de pension et d'initier une discussion large et transparente avec les citoyens, les experts et les parties prenantes concernées.

Le processus de consultation

Le projet se déroule en deux phases : la première phase (consultation) a eu lieu d'octobre à décembre 2024, et la deuxième phase (dialogue) débutera en février 2025. Ce document présente les conclusions clés de la consultation publique en ligne (4 octobre au 2 décembre 2024). Les résultats constituent une base importante pour la phase de dialogue. Le rapport d'analyse détaillé ainsi que les résultats des consultations des parties prenantes sont accessibles sur le site pensioun.schwätzmat.lu.

Méthodologie et participation

La phase de consultation comprenait divers formats, dont 13 réunions avec des parties prenantes ainsi qu'une plateforme en ligne invitant tous les citoyens à soumettre leurs idées et propositions. Pendant la consultation publique, plus de 2 000 contributions ont été soumises via la plateforme en ligne. Elles ont fait l'objet d'une analyse à la fois qualitative et quantitative. Dans deux cas, des contributions identiques ont été soumises à plusieurs reprises¹. Pour les analyses qualitatives, ces contributions ont été considérées une seule fois, tandis qu'elles ont été comptées autant de fois qu'elles ont été soumises pour les analyses quantitatives.

Thèmes principaux et résultats

Les contributions ont été classées en neuf thèmes principaux, qui sont présentés ci-dessous par ordre de fréquence des mentions. Les résultats essentiels sont les suivants :

1. Montant des pensions et plafonnement

Cette catégorie couvre les aspects liés à la partie « paiements » du système de pension. Elle inclut des demandes d'augmentation de la pension minimale (propositions souvent entre 2 500 et 3 000 €/mois), de plafonnement des pensions élevées

¹ Cela est probablement dû à l'appel à participation lancé par différentes organisations. 57 contributions multiples portant sur des aspects de durabilité et 734 contributions multiples portant sur des aspects de sauvegarde du système ont été soumises. Les contributions identiques et celles soumises plusieurs fois avec la même adresse e-mail ont été comptabilisées une fois.

(propositions souvent entre 5 000 et 8 000 €/mois) et du maintien de l'indexation. L'objectif est de promouvoir l'équité sociale et d'assurer la stabilité financière.

2. Modèles alternatifs de financement du système de pension

Cette catégorie aborde les aspects liés aux recettes du système de pension au-delà du système de cotisations et inclut deux types de propositions : d'une part, compléter le financement classique par des impôts ou prélèvements sur le patrimoine (par exemple, sur les revenus du capital) ; d'autre part, adopter des stratégies d'investissement plus actives dans différentes classes d'actifs pour une utilisation plus efficace des réserves de pension, souvent inspirées de modèles internationaux performants.

3. Âge de départ à la retraite et transitions

Cette catégorie comprend des propositions d'ajustement de l'âge de départ à la retraite et de modèles de transition flexibles. Une attention particulière est portée aux dispositions spécifiques pour les professions physiquement exigeantes ainsi qu'aux modèles permettant une réduction progressive du temps de travail.

4. Montant et plafond des cotisations

Cette catégorie se concentre sur les recettes du système via le mécanisme actuel de cotisations. Elle inclut des demandes telles que la suppression du plafond cotisable, des augmentations modérées des taux de cotisation (souvent entre 0,5 et 2 points de pourcentage), ainsi que l'élargissement de l'assiette des cotisations au-delà des revenus classiques du travail (par exemple, des cotisations sur les revenus issus des technologies), afin d'assurer la justice sociale et la durabilité financière.

5. Orientation durable du système de pension

Cette catégorie met l'accent sur la stabilité à long terme et l'orientation écologique du système de pension. Les propositions soulignent des investissements durables, l'équité intergénérationnelle et une déconnexion du système de pension par rapport à la croissance économique et démographique.

6. Harmonisation des systèmes

Cette catégorie vise à unifier les systèmes de pension du secteur public et du secteur privé. Les propositions, moins fréquentes, incluent également la catégorie des professions libérales. Elles mettent en avant des demandes d'égalité des règles pour tous les employés, de transparence accrue et de simplification administrative.

7. Prévoyance vieillesse complémentaire

Cette catégorie inclut des propositions visant à renforcer la prévoyance vieillesse professionnelle et individuelle (deuxième et troisième piliers). L'accent est mis sur des incitations fiscales (souvent une augmentation du plafond de déductibilité fiscale jusqu'à environ 6 000 € est proposée), des options d'investissement plus flexibles et des modèles de prévoyance modernisés, souvent inspirés de pratiques internationales.

8. Prise en compte des situations de vie particulières

Cette catégorie traite de la reconnaissance, en droit des pensions, de périodes de vie telles que l'éducation des enfants, les études ou le soin des proches. L'objectif est de minimiser les désavantages et de rendre les droits à la pension plus équitables, en particulier pour les femmes.

9. Fiscalité des pensions

Cette catégorie aborde la fiscalité appliquée aux revenus des pensions. Elle met l'accent sur des taux d'imposition progressifs, des allègements fiscaux pour les pensions modestes et une politique fiscale équitable et socialement juste.

Principaux domaines d'intérêt (analyse des connexions)

L'analyse révèle une grande diversité d'arguments et de thèmes, étroitement interconnectés. Les discussions se concentrent principalement sur les domaines suivants : équité, durabilité et adaptabilité. Ces thèmes apparaissent fréquemment dans les contributions et peuvent être considérés comme les sujets les plus importants pour les participants.

- 1. Équité :** La question de l'équité est le motif récurrent le plus dominant, notamment en ce qui concerne l'équité intergénérationnelle et l'harmonisation des différents systèmes de pension. Les contributions critiquent souvent les inégalités perçues, en particulier entre le secteur public et le secteur privé. Cette critique s'accompagne d'une demande d'un système de pension unifié, étroitement lié au souhait d'une répartition plus équitable des ressources financières. L'équité intergénérationnelle joue également un rôle central, se référant à une réflexion à long terme sur les aspects des entrées et des sorties financières ainsi que sur les stratégies d'investissement. Cette thématique chevauche également le domaine de la durabilité.
- 2. Durabilité :** Les aspects de durabilité représentent le deuxième motif marquant. L'accent est mis à la fois sur la durabilité financière à long terme et sur la durabilité écologique du système de pension. Ce motif lie les évolutions démographiques aux questions de financement et à l'équité intergénérationnelle. De nombreuses contributions appellent à des modèles de financement alternatifs, intégrant des investissements durables et une adaptation des structures de cotisations. Il est souligné que la stabilité à long terme du système ne peut être atteinte qu'en prenant davantage en compte les évolutions démographiques ainsi que les besoins des générations futures.
- 3. Adaptabilité :** Le souhait d'une entrée en pension adaptée individuellement constitue un autre motif central des discussions. Les contributions concernent aussi bien des solutions de transition personnalisées que des ajustements spécifiques à certaines professions. Ce motif montre des liens étroits entre l'âge de départ à la retraite, les contraintes professionnelles et les situations personnelles. La nécessité de modèles de transition est mise en avant, permettant aux individus d'organiser leur passage en pension en fonction de leurs conditions personnelles et professionnelles.

Typologie des arguments

Les contributions montrent une grande diversité en ce qui concerne la solidité des arguments, les motivations et le focus sur des solutions. En examinant les chaînes d'argumentation et les motivations sous-jacentes, les types suivants se dégagent :

- **Arguments systémiques** : Ces arguments partent de la structure globale du système de pension et proposent des réformes dans un contexte plus large. (Par exemple, la liaison des demandes d'harmonisation avec les questions de financement et les aspects liés à l'équité.)
- **Arguments basés sur l'expérience** : Ces arguments se fondent sur des réalités de vie concrètes et les relient à des questions systémiques. (Par exemple, les contraintes professionnelles ou des situations personnelles particulières.)
- **Arguments orientés vers l'avenir** : Ces arguments mettent fortement l'accent sur la durabilité et le développement à long terme du système. (Par exemple, le lien entre les aspects démographiques, les questions de financement et l'équité intergénérationnelle.)

Répartition des types d'arguments liés à la réforme du système de pension

En examinant les arguments des contributions dans le contexte d'une éventuelle réforme du système de pension, trois types de schémas argumentatifs apparaissent, répartis de manière similaire :

- **Arguments conservateurs (environ 30 %)** : Ces arguments insistent sur la nécessité de maintenir le système tel qu'il est et d'assurer la pérennité des prestations. Seules des adaptations ponctuelles sont proposées.
- **Arguments réformistes (environ 25 %)** : Ces arguments mettent en avant la nécessité d'adapter le système à des conditions changeantes, tout en préservant sa structure fondamentale.
- **Arguments transformateurs (environ 20 %)** : Ces arguments soulignent l'importance de réformes fondamentales entraînant des changements structurels majeurs du système de pension.